



DCM2024/0625-11

## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi vingt-cinq juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Bohars, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Armel GOURVIL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Présents : 16

Votants : 17

Procuration : 1

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 juin 2024

Etaient présents : Armel GOURVIL, Thomas PLUVINAGE, Pascale ALBERT, Maurice JOLY, Sylvie BOTTA-LE ROY, Jean-Yves TREBAOL, Bruno DUTERTRE, Jean-Yves L'HOSTIS, Yann LE GALL, Raymond LE GOUËFF, Gérald TASSET, Eléonore KERMARREC, Aurélie STEPHAN, Catherine PREMEL-CABIC, Myriam BOUGARAN, Chantal VAUTRIN ;

Absente excusée et représentée : Christine BUGNY-BRAILLY (pouvoir à Maurice JOLY) ;

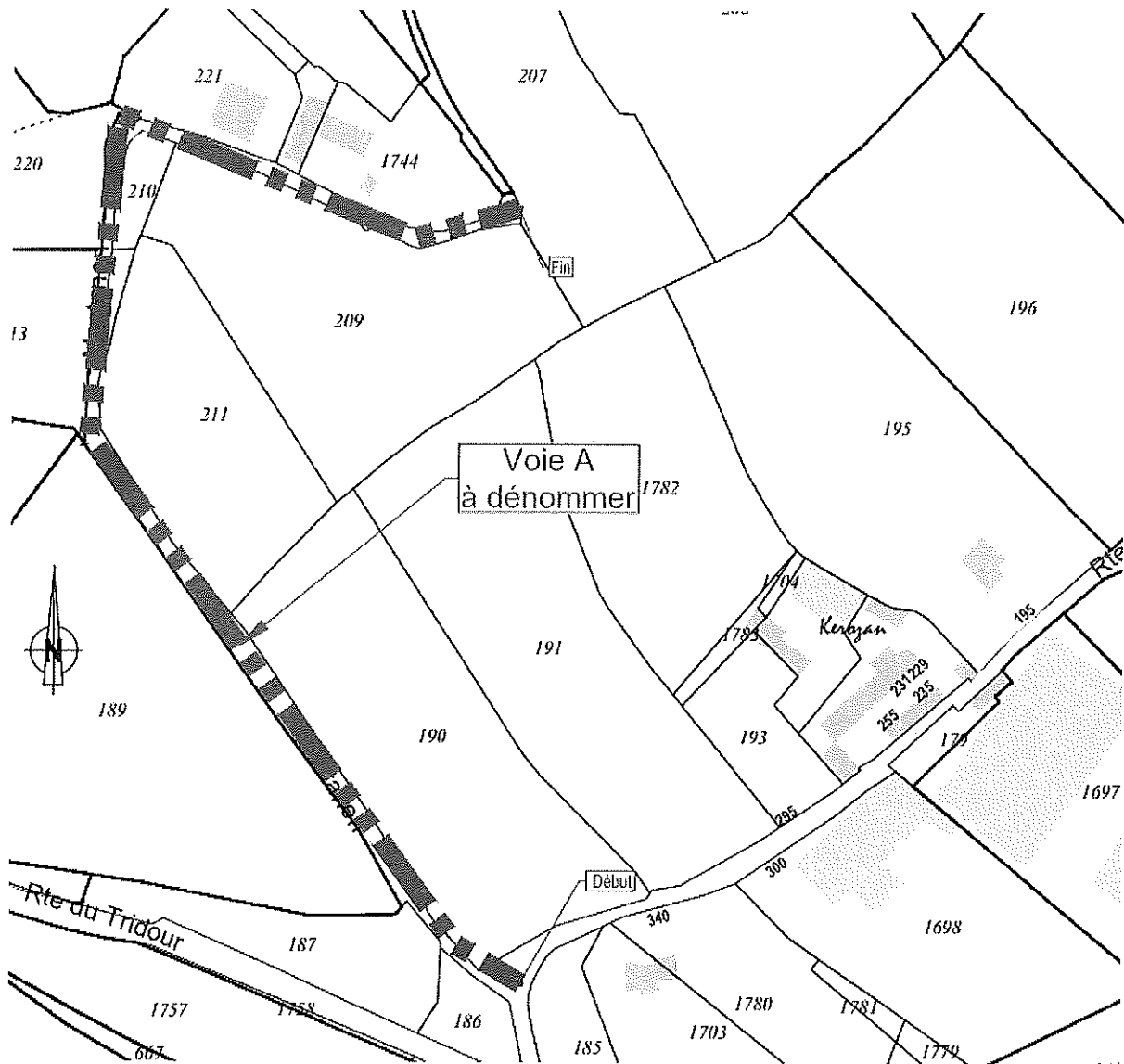
Absentes excusées : Anne-Lise GOURIOU, Elise CADOUR,

A été élue secrétaire de séance : Sylvie BOTTA-LE ROY.

### OBJET : DENOMINATION DU CHEMIN MENANT AU LIEU-DIT MESTANEN

Rapporteur : Monsieur Maurice JOLY

Le chemin desservant le lieu-dit « Mestanen » nécessite d'être dénommé afin d'être identifié par les services de secours et de permettre aux riverains de disposer d'une adresse précise.



Il est proposé au conseil municipal la dénomination suivante :  
chemin de Mestanen : de la route de Kerozan à la maison riveraine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de dénommer cette voie :  
chemin de Mestanen

Avis de la commission travaux, urbanisme, environnement : favorable à l'unanimité

Fait en mairie, le 26 Juin 2024

Le Secrétaire de séance,  
Sylvie BOTTA-LE ROY

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,  
Armel GOURVIL

